Des principes stratégiques et/ou opérationnels ?

Atelier N°1

CDEC

publié le 20/07/2019

Histoire & stratégie

Les débats concernant la pertinence d'une distinction entre les principes de la guerre et les principes des opérations ont été ouverts et riches, portant sur un sujet d'intérêt partagé par l'ensemble des participants du groupe.

Le sujet touche en effet à « l'intimité » de la pensée militaire et doctrinale de chaque nation. Par ailleurs, si les échanges ont permis l'expression de nuances et de différences culturelles entraînant un impact fort sur les approches de chacun, des axes de convergence sont néanmoins à noter.

Ce qui nous rapproche – La compréhension de la nature des principes

Il est admis par l'ensemble des participants que les principes sont consubstantiels à la nature profonde de la guerre, sont intemporels et n'évoluent pas au rythme des technologies ou des variations géopolitiques ou sociétales. Ainsi, si ces dernières ont un impact sur la manière de faire la guerre, elles ne modifient pas la nature profonde de la guerre. Ces principes, intégrés dans la culture profonde des différents pays, forment et nourrissent la pensée militaire, sans nécessairement figurer explicitement dans la documentation militaire ou la rédaction des ordres sous forme de procédés.

Toutefois, au fil des discussions a émergé le besoin de disposer d'un complément à ces principes immuables et intangibles. Ce complément prend la forme d'un objet intellectuel qui permet « d'opérationnaliser » les principes. Ainsi, les Facteurs de Supériorité Opérationnelle (FSO) français, les principes des opérations espagnols et leurs équivalents australiens, sont des instruments souples, adaptés au terrain et susceptibles de prendre en compte les évolutions de l'environnement opérationnel.

Ce qui nous sépare

Le principal facteur de divergences entre les nations représentées à ce forum, réside

dans la multiplicité des organisations étatiques de chacun, impliquant des compréhensions différentes des niveaux stratégique, opératif et tactique. En France, par exemple, la spécificité de la chaîne de commandement et le rôle confié au Président de la République – chef des Armées, induit une relation originale entre le niveau stratégique et les niveaux subordonnés.

De plus, les relations entre le politique et le militaire, ainsi que leur nature, varient d'une nation à l'autre. Ces spécificités ont des conséquences sur leur rapport aux principes et leur finalité. Ainsi, les principes doivent-ils s'appliquer au seul champ des opérations et délaisser le champ stratégique ? Sont-ils par ailleurs l'apanage des seuls militaires ou doivent-ils au contraire également être accessibles au personnel politique ? Selon la doctrine suédoise par exemple, les principes de la guerre sont un objet d'exécution et ne revêtent pas de dimension politique. Uniquement liés à la violence et uniquement militaires, ils constituent les conditions impératives du succès. Tout principe de la guerre qui n'aurait pas vocation à entraîner la victoire militaire, n'en serait in fine pas un.

Synthèse

Les principes de la guerre sont l'expression d'une réalité unique, la mise en œuvre de la force dans un affrontement des volontés. La différence entre les principes de la guerre et les principes des opérations ne s'exprime pas autrement qu'à travers des variabilités dans les rôles et des responsabilités incombant aux différents niveaux de décision.

Toutefois, si les participants s'accordent sur le fait que, d'ici 2035, aucune rupture susceptible de changer la nature des principes de la guerre n'est anticipée, des évolutions contraignant leurs modalités d'application sont à prévoir. Les effets produits sur ces modalités d'application seront différents aux niveaux stratégique, opératif et tactique.

Titre : CDEC

Auteur(s) : CDEC

Date de parution 13/07/2019

DOCUMENT A TELECHARGER